



Dans ce numéro :

- Le billet du Président
- Assemblée Générale
- Urbanisme
- Patrimoine
- Vie Associative

Reflets

Opposition et Remarques

Arbres et Patrimoine

Visite du Temple et de l'EPFL

**PRO NOVIODUNO**

Veille à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de Nyon, ainsi qu'au développement harmonieux de la cité

## COMPOSITION DU COMITÉ PRO NOVIODUNO

Au 27 mars 2018 (AG)

<b><i>Président</i></b>	Georges Darrer
<b><i>Vice-Président</i></b>	Philippe Glasson
<b><i>Membres du Comité</i></b>	Eric Bieler Eric Biéler Myrtha Burger Dominique Burki Lucienne Caillat Gabriela Dalla Favera Martine Rivier
<b><i>Trésorier</i></b>	Dominique Blanchard
<b><i>Vérificateurs des comptes</i></b>	Bernadette Nelissen Jacques Pittet
<b><i>Membres d'honneur</i></b>	Jacques Brack Denise Ritter
<b><i>Membres consultatifs</i></b>	Me Pascal Rytz Me Olivier Thomas

Notre 96<sup>ème</sup> Assemblée Générale a eu lieu le 27 mars 2018 en présence de M. Maurice Gay, Municipal responsable de l'Urbanisme. En voici les éléments essentiels :

Notre principale activité et mission est la protection du patrimoine nyonnais, sa mise en valeur et celle de la qualité de notre habitat. Pour y parvenir, pendant la période écoulée, 80 mises à l'enquête ont été analysées avec soin par notre architecte, M. Eric Biéler. 23 dossiers ont retenu notre attention. Parmi ceux-ci, 19 ne justifiaient pas de réaction de notre part.

Une seule opposition a été formulée en juillet, concernant de nouvelles constructions sur la colline de La Muraz. Ce projet a été bloqué pour au moins une année, le temps de définir et faire accepter par la commune et le canton un règlement de zone propre à La Muraz. Il est à souligner que notre démarche a été appuyée par Patrimoine Suisse section Vaud.

Début juillet a été mis à l'enquête un projet modifié pour la reconstruction et la rénovation de l'Hôtel Beau-Rivage. Cette fois Pro Novioduno l'a accepté sans commentaire. Le bâtiment adjacent a finalement été démoli en fin d'année.

En décembre, sans déposer une opposition formelle, nous avons suggéré à la commune de modifier le projet d'extension de la villa sise Rte de Genève 36. Notre proposition était d'abaisser d'un niveau l'extension prévue côté lac, pour ne pas détruire l'image symétrique de la villa existante. Cette demande a été transmise aux propriétaires.

Fin janvier 2018 a été déposée une mise à l'enquête pour la démolition de la villa existante et ses annexes au chemin de Cossy 3, et son remplacement par un immeuble de 3 étages. Le Comité a renoncé à faire opposition, étant donnée la vétusté de la villa en question et le plan de quartier existant, mais Patrimoine Vaud a de son côté déposé sa propre opposition en février 2018.

Nous avons convenu avec le Service de l'Urbanisme de nous rencontrer chaque trimestre pour une revue des projets en cours ou planifiés.

La nouvelle municipalité vient de publier ses objectifs de nouvelle législature, axés principalement sur le concept « Cœur de Ville ». Cela impliquera forcément des changements dans le centre-ville. Nous avons pris position par voie de presse à propos des projets de la place du Château et de la place de la gare.

Sur le plan des activités associatives, les sorties et excursions ont été organisées par Gabriella Dalla Favera et Eric Bieler. Nous avons confronté les aspects du patrimoine et le développement urbain par exemple en nous rendant à Turin au mois de mai et en visitant l'EPFL en octobre et l'historienne Catherine Schmutz continue à partager avec nous ses connaissances de l'histoire de Nyon lors de ses visites guidées au printemps et en octobre, nous faisant remarquer et découvrir des styles et des détails qui échappent souvent à nos regards pressés.

Au niveau de la gestion, nous comptons 211 membres ; avons terminé l'exercice 2017 avec un bénéfice de CHF 2145 avec une comptabilité bien tenu par notre trésorier Dominique Blanchard et attestée par nos deux vérificateurs, Bernadette Nelissen et Jacques Pittet

En deuxième partie, nous saluons la présence de Mme Béatrice Lovis, présidente de Patrimoine Suisse, section Vaud, qui nous explique que pour poursuivre son but de sauvegarde et de préservation du patrimoine paysager et construit, l'association s'est entourée d'une équipe dynamique. Elle vise à faire mieux connaître son action, en organisant des manifestations, séminaires et visites guidées. Elle attribue tous les deux ans un prix, la Distinction vaudoise du Patrimoine. Le site Web rénové permet de toucher un large public.

La section vaudoise suit avec attention les dossiers de mise à l'enquête (sur tout le canton, un gros travail) et s'oppose aux projets qui ne respectent pas les règles en matière de protection du patrimoine. Bien que disposant du droit de recours, elle favorise la négociation – elle n'est pas là pour mettre les bâtons dans les roues mais pour aider à trouver des compromis acceptables par tous. D'ailleurs la commission technique peut être consultée en tout temps par les communes et les propriétaires.

Béatrice Lovis souligne que la collaboration avec les associations locales telles que Pro Novioduno est essentielle.



### PROJETS A L'ENQUÊTE

Parmi les projets mis à l'enquête en ce début d'année il y en a eu deux qui ont retenu notre attention.

Dans le premier cas, c'est une rénovation d'un bâtiment au bord du lac avec construction d'une annexe. Cette annexe nous paraît trop grande par rapport au bâtiment existant. Cette propriété, proche du siège de l'UEFA n'a pas de visibilité depuis la route, mais nous pensons que l'annexe dénature la vue depuis le lac. Nous avons donc fait part de nos observations au Service de la culture, sans faire opposition, car Patrimoine Suisse, section Vaud avait aussi remarqué cette enquête mais avait décidé qu'il ne fallait pas intervenir car le bâtiment mérite bien d'être rénové plutôt que de le laisser dépérir.

La deuxième enquête qui nous a occupé, a été l'aménagement provisoire de la place du Château. Notre avis était que cela était intéressant de faire cet essai à condition que rien d'irréversible, comme abattre les arbres de la terrasse, ne soit fait. Le Conseil communal a accepté le préavis et même rajouté un élément, la démolition de la terrasse elle-même.

C'est ce dernier élément qui nous a convaincu de faire opposition. Nous avons communiqué cela à Patrimoine Suisse, car nous pensons qu'avant de démolir de l'existant il faut avoir un projet bien défini et étudié plutôt qu'une initiative qui tient plutôt de l'événementiel que de l'urbanisme.

Voici le texte de notre opposition :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Nous avons examiné ce projet d'aménagement temporaire et appris qu'au cours de sa séance du 23 courant, le Conseil communal l'a modifié en*

*demandant en supplément la démolition de la terrasse surélevée située au centre de la place. Cette démolition n'est pas du tout prévue dans le cadre de la mise à l'enquête en cours et transforme la nature temporaire et donc aménageable des installations en une transformation permanente. Un tel changement ne pourrait être envisagé sans une étude urbanistique qui prendrait en compte tous les aspects de la place, son utilisation, la circulation des habitants du quartier etc.*

*Dans ce contexte, nous vous prions de prendre en considération notre opposition à ce projet.*

*Il est pour nous inacceptable que l'abattage des 8 arbres existants sur cette terrasse, tous en bon état et en train de reverdir, soit nécessaire dans ce projet qui nous avait été présenté comme expérimental et limité à quelques années. Cet îlot de verdure est une des qualités environnementales incontestable de la place actuelle, que la banale treille prévue à leur place ne permettra jamais d'égaliser.*

*Par ailleurs, recouvrir même provisoirement une grande partie de la place et des pavés actuels par un sol et des gradins en bois va-t-il vraiment valoriser et renforcer les qualités existantes de cet espace public ? Le résultat de ces aménagements sera plutôt, à nos yeux, une déplorable banalisation, derrière des aménagements anecdotiques, des qualités actuelles de ce qui est le cœur historique de notre cité.*

*En vous assurant que le seul but de la présente démarche est de favoriser la valorisation de notre patrimoine bâti, et en espérant que vous réserverez un accueil favorable à nos observations, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations. »*

Nous avons fait parvenir une copie de notre opposition à Patrimoine Suisse



*Photo Michel Perret (24H)*

*Note : pour les besoins de l'article, le texte a été légèrement remanié*

**Interpellation de Claude Farine, Conseil Communal, 13 novembre 2017**

### **Intérêt historique**

La colline de la Muraz est une zone qui pourrait révéler une partie de notre passé. D'une part, elle pourrait avoir été un lieu de colonisation important ; d'autre part, étant un point haut, elle pourrait être le point d'arrivée du fameux aqueduc amenant l'eau de Divonne à Nyon.

La mise à jour récente de fondations importantes dans la partie sise au-dessus de la rue de la Combe laisse supposer qu'une *insula* (quartier) y était implantée. Outre les mosaïques déjà connues dans le secteur, un

nouveau fragment a été mis au jour, ainsi qu'un sol bétonné et des canalisations. On peut également faire l'hypothèse que la ruelle de la Muraz suit le tracé d'une artère qui était le prolongement de la rue du Marché. L'ensemble des constructions romaines ont dû être détruites, ou leur matériel réutilisé, puisqu'un cadastre de la ville datant de 1808 ne laisse apparaître que jardins et campagne à cet endroit.

Le cachet actuel, lui, date probablement de la fin du XIX<sup>e</sup> ou du début du XX<sup>e</sup> siècle. Un plan de 1869 signale quelques petits bâtiments. Des Nyonnais ouvriers ou artisans ont reconquis ce périmètre, construisant, du côté sud de la Ruelle de La Muraz, une série d'habitations contiguës de caractère modeste, dont certaines ont été démolies par la suite. Puis, entre 1928 et 1974, des villas ont été implantées autour de ce noyau central.

### **Un périmètre préservé – jusqu'à quand ?**

Malgré le contexte de développement soutenu que connaît Nyon depuis de nombreuses années, ce petit îlot situé au cœur de la ville a miraculeusement échappé jusqu'ici aux projets immobiliers. Seule une petite ruelle permet d'accéder à ce qui ressemble à un havre de tranquillité, fait de vieilles maisons parfois rénovées, de villas, mais aussi de près et de vergers. Une quarantaine d'habitants ont la chance de partager ce périmètre miraculeusement préservé.

Dès 1980 cependant, la pression a progressivement augmenté dans le secteur. Un chapelet d'immeubles contigus se sont peu à peu construits sur le pourtour de la colline. Un dernier bâtiment, érigé en 2013 au 13, rue de la Combe, a bouclé la boucle et marqué la disparition des derniers jardins en terrasse situés sur le côté sud.

Dans les années 80, la Municipalité a tenté de planifier cette portion de territoire central. Un projet de plan de quartier a été mis à l'enquête en 1995. Il y était prévu un « vrai paquebot » de 3 étages en parallèle à la Rue de la Gare, un autre immeuble, l'ouverture de trois passages vers l'extérieur, un parking souterrain. Face à la levée de boucliers qu'il a suscitée, ce projet de densification a été abandonné. En juin 2017, un projet de 3 villas contiguës sur une parcelle vierge non sondée par les archéologues a suscité 19 oppositions. Le permis de construire a été refusé, l'idée étant de mettre sur pied une nouvelle planification de tout



le périmètre. Laquelle ? C'est notamment ce que je souhaite que la Municipalité précise à notre Conseil.

### **Questions de Claude Farine à la Municipalité (extraits)**

Quelle est la zone actuelle de la colline de la Muraz, et comment la Municipalité envisage-t-elle de la modifier ? Dans quel délai ?

On se souvient que, dans le cadre du plan de quartier de la Petite Prairie, aucune mesure n'avait été prévue pour intégrer les vestiges romains (l'aqueduc) dans la planification. Que prévoit la Municipalité à l'avenir pour intégrer, lors de futurs plans de quartier ou d'affectation, la découverte de nouveaux vestiges romains ?

En consultant le Rapport de gestion 2016, j'ai constaté que la protection du patrimoine historique était absente des missions des différents services de la Ville. N'y a-t-il pas lieu d'intégrer cet important volet dans les missions du Service de l'Urbanisme ?

### **Réponse de la Municipalité, 4 décembre 2017 (extraits)**

Aucun plan de quartier n'est en vigueur dans le périmètre de la colline de la Muraz. Un plan partiel d'affectation est en cours d'élaboration, sa mise à l'enquête est prévue pour le 2<sup>e</sup> semestre 2018. Le PPA vise d'abord à préserver les caractéristiques du site tel qu'il se présente aujourd'hui tout en autorisant des possibilités d'évolution des bâtiments actuels et de quelques constructions nouvelles adaptées au site.

La protection du patrimoine bâti fait partie intégrante des missions du Service architecture et bâtiments. Les questions liées au patrimoine historique non bâti sont quant à elles traitées par différents services de la Ville sans qu'aucun d'eux ne soit chargé de cette mission.

La Municipalité étudiera dans les mois à venir l'éventualité d'attribuer cette tâche à l'un de ses services. Il faut relever que la marge de manœuvre communale en la matière est limitée par les compétences cantonales et fédérales.

## **Commentaires de Claude Farine, Conseil Communal, 11 décembre 2017**

Je remercie la Municipalité pour les réponses précises qu'elle apporte à mes questions. J'ai lu avec intérêt la réponse apportée à mes craintes que cet îlot qui a été miraculeusement préservé jusqu'ici soit urbanisé à outrance.

[...] Je reste sur ma faim concernant la volonté de la Municipalité d'intégrer la découverte de nouveaux vestiges romains à la planification. Bien sûr, la loi cantonale permet de tout stopper en cas de mise à jour de vestiges importants. Je me demande si l'on ne devrait pas ici anticiper : comme le périmètre de la Colline de la Muraz est modeste, on pourrait profiter de l'élaboration du plan partiel d'affectation pour procéder à des investigations préalables (par ex. des sondages géomagnétiques) et voir si des éléments romains importants apparaissent (par exemple le château d'eau de l'aqueduc). Le PPA ouvrira des droits aux propriétaires qui risquent d'être anéantis si des vestiges importants apparaissent lors d'une construction. Je souhaite donc que la Municipalité définisse clairement une stratégie au sujet du passé romain au lieu d'attendre le dernier moment, quand les permis de construire sont mis à l'enquête, pour s'en occuper. C'est la raison pour laquelle, dans mon interpellation, j'ai fait remarquer qu'aucun service à la Ville n'est chargé spécifiquement, à l'heure actuelle, de la protection du patrimoine historique. Or la richesse du passé romain, sa valeur historique, symbolique, touristique, mériteraient un engagement déterminé. La Municipalité dit y réfléchir, je la questionnerai donc à nouveau dans un proche avenir.

*Note : Le texte a été mis en forme par Lucienne Caillat, avec l'autorisation de l'auteur. Le texte intégral de l'interpellation peut être consulté sur le site de la Ville de Nyon.*



## ARBRE ET PATRIMOINE

La liste du patrimoine mondial est constituée de 1073 biens répartis dans 167 pays, celle-ci recense principalement des biens culturels et naturels. La liste présente également les divers biens faisant l'objet d'une inquiétude grandissante quant à leur préservation, elle est intitulée « liste du patrimoine mondial en péril » et comporte 54 biens. Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection qui peuvent être consultés via ce lien <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>.

Les biens ou sites naturels repris sur la liste sont le plus souvent représentatifs d'un milieu de grande qualité environnementale, écologique et/ou historique. On y trouve entre autres les "Alpes Jungfrau-Aletsch », le "Monte San Giorgio" et le "Haut lieu tectonique Sardona" en Suisse.

Un exemple de site naturel non encore inscrit sur la liste du patrimoine naturel mondial en péril mais qui, par les autorisations récentes d'exploitation forestière accordées par le gouvernement polonais, pourrait voir sa situation évoluer négativement est



*D'Allouville Bellefosse*



*Liernu*

Belgique) Châtillon (Jura suisse)

la Forêt de Bialowieza située à la frontière de la Pologne et de la Biélorussie.

Si la plupart de ces sites exceptionnels sont certes boisés, aucun arbre en tant que monument n'y est mentionné malgré le fait que nombre d'entre eux, vénérables sujets ayant germé voici plusieurs siècles, ont continué à croître et

ont été préservés de la disparition grâce à l'intérêt que leur portaient les collectivités locales. On peut par exemple citer les chênes « jumelés » de Châtillon (Suisse), d'Allouville Bellefosse (France) et de Liernu (Belgique) qui tous trois auraient plus de mille ans...

Ces derniers répondent pourtant à au moins deux des 10 critères de sélection définis par l'UNESCO.

Pour pallier le manque d'intérêt pour le vivant, la Charte de Venise (1964, axée de manière quasi exclusive sur la protection et la préservation des monuments bâtis) a été complétée par la Charte de Florence (1981, appelée aussi charte des jardins historiques). On parle alors de structure ou de composition architecturale dont le matériau principal est le vivant, d'élément périssable et renouvelable...

Ce qui est réalisable en matière de jardin structuré et très régulièrement entretenu devient difficile voire impossible lorsqu'on aborde le sujet arbre de grand développement, qu'il soit intégré ou non à un jardin. En effet, l'arbre est un organisme vivant en constante évolution répondant en permanence de manière sensible et dynamique à des contraintes externes.





La croissance des arbres et leur vieillissement est un problème majeur dans la gestion des jardins historiques car ils peuvent atteindre des dimensions qui dérangent le site ; que faire d'un magnifique cèdre situé dans un large espace au XIX<sup>e</sup>

siècle, espace devenu aujourd'hui étriqué ?

Est-il envisageable pour un historien de modifier les cheminements au sein d'un parc historique afin de préserver un monument végétal dont la structure mécanique présente quelques faiblesses ?



Est-il raisonnable d'exiger l'abattage de ces marronniers sous prétexte de remettre visuellement en valeur l'obélisque ?

Aucun arbre planté au XXI<sup>e</sup> siècle ne pourra être identique dans mille ans à un arbre de mille ans que nous

pouvons contempler aujourd'hui.

L'arbre patrimonial possède un caractère irremplaçable car l'homme est dans l'incapacité de le restaurer. Comment peut-on expliquer l'absence des arbres



patrimoniaux de grand intérêt biologique, écologique, historique ... de la liste du patrimoine mondial naturel ?

D'une part, la liste est établie par des professionnels compétents dans leurs domaines d'activité respectifs ; ils sont pour la plupart historiens, historiens d'art, architectes, architectes paysagistes. Leur intérêt pour l'arbre en tant que bien à haute valeur patrimoniale n'est que très récent et fait encore l'objet de bien des discussions.



D'autre part, l'arbre occupe une place importante dans toutes les cultures depuis la nuit des temps. Il est le lien entre la terre et le ciel, la mort et le vivant, il est un symbole de la vie éternelle. Son lien à l'homme est considéré comme une évidence, il n'a donc pas été nécessaire de lui accorder une attention particulière à

travers des documents officiels car « ce qui est évident ne s'énonce pas »

Il semble cependant nécessaire de continuer à travailler dans un esprit de concertation et de collaboration afin de faire reconnaître ces organismes exceptionnels au rang de patrimoine mondial naturel car le lien autrefois évident de l'arbre à l'homme tend malheureusement à disparaître.

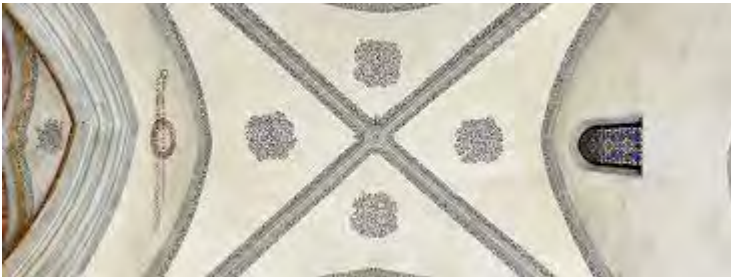


*Paul Gourgue, arboriste conseil – <https://www.monarbre.be/>  
Noville les Bois, le 9 mars 2018*



### VISITES ET EXCURSIONS D'AUTOMNE

#### Temple et Musée Romain



30 septembre 2017. Nous commençons par la visite du temple. Catherine Schmutz donne d'abord un bref aperçu de son histoire. Nicolas Delachaux,

l'architecte en charge de la rénovation achevée fin 2016, nous explique ensuite les coulisses de l'opération qui visait à moderniser les infrastructures tout en respectant les travaux effectués lors des siècles précédents. Voici donc le temple doté d'un éclairage moderne et de chauffage au sol. La fresque médiévale, les ornements des voûtes et les vitraux ont été nettoyés et mis en valeur, l'orgue (ainsi que son buffet) restauré. L'agencement du mobilier a été revu pour laisser accès aux chapelles et au chœur. Le temple a ainsi retrouvé toute sa splendeur.

Le groupe se dirige ensuite vers le Musée Romain, où nous attend Corinne Sandoz, commissaire de l'exposition « Ça coule de source ». Elle nous emmène le long de l'aqueduc (construit au 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.) qui acheminait l'eau de Divonne à Nyon sur environ 10 km. Un tronçon bien conservé a été découvert lors du chantier de la Petite Prairie.



Des maquettes reproduisant les ingénieuses installations hydrauliques éveillent notre admiration. Les problèmes touchant à la qualité des eaux ou au traitement des eaux usées étaient déjà au centre des préoccupations des Romains.

## EPFL

28 octobre 2017. Par une belle journée d'automne nous nous retrouvons pour une visite guidée à travers le campus - pour beaucoup d'entre nous c'est une découverte. Le symbole même de l'EPFL, c'est le



Rolex Learning Center. Conçu par le bureau d'architecture japonais SANAA, il est à la fois un laboratoire d'apprentissage, une bibliothèque et un centre culturel international, ouvert aussi bien aux étudiants qu'au public.

Le bâtiment est extrêmement novateur, avec des pentes douces et des terrasses ondulant autour de «patios» intérieurs. Sans oublier les piliers quasiment invisibles qui soutiennent le toit courbe, une structure qui a exigé des méthodes de construction inédites. Nous traversons ensuite un autre bâtiment magnifique, l'ArtLab, contenant une exposition interactive sur les recherches interdisciplinaires en cours – notamment sur le cerveau. Notre visite s'achève devant le Swiss Tech Convention Center, novateur également, dont les salles et l'aménagement sont totalement modulables.



Lucienne Caillat



## Sorties et excursions 2018

Sous l'égide de Eric Bieler et Gabriella Dalla Favera

- **La sortie du 21 avril 2018**, Nyon au 18<sup>ème</sup> siècle avec Catherine Schmutz, s'est bien passée dans une ambiance estivale.
- **Excursion en Ajoie les 2 & 3 juin 2018** : Gabriella informe que tout est sous contrôle et qu'ils ont trouvé un guide.. Eric tient à respecter le budget de CHF 350. par personne malgré la cherté des prix suisses.
- **Sortie du 29 septembre 2018 à Carouge** : la date reste à confirmer et dépendra du guide.
- **Sortie du 6 octobre 2018 à Changins** : cette visite se limitera à la Station de recherche et ne comprendra pas le nouveau bâtiment des laboratoires et des serres (Agroscope). Date à confirmer.
- **Conférence du 28 novembre 2018 le soir** :

La conférence sera donnée par Catherine Schmutz et aura lieu au Vieux Collège de Nyon. Thème : *Cages d'escaliers Art nouveau* à la Salle du Conseil.



Notre ville se fait une spécialité des aménagements provisoires (château, gare, Perdtemps, etc.) On devrait aussi inventer une municipalité provisoire.



Les revêtements routiers sont maintenant phono-absorbants. A quand des revêtements trafic-absorbants



Notre château emblématique est en train de sombre dans l'obscurité ; il ne reste que 2 projecteurs valides. C'est ça les économies d'énergie !!



Les arbres et la terrasse dérangent sur la place du château. Si on rasait tout ce qui dérange, il ne resterait pas grand-chose.



Les conteneurs de la promenade du Jura sont fidèles au poste. Il faudrait les transférer au musée directement



Un seul opposant grincheux bloque le futur musée du Léman. Il suffirait d'un grand « plouf » pour régler le problème.



Au musée, on fait une exposition de briques et de broque. Est-ce en mémoire des pavés et des briques de mai 68 ?



Le chantier de l'Hôtel Beau Rivage est provisoirement arrêté. Comme tout ce qui est provisoire, cela risque de durer quelques décennies.

**IL Y A 60 ANS**

**PRO NOVIODUNO ORGANISE LA FÊTE DU BIMILLÉNAIRE**

Toute la ville est en fête et participe activement à cette grande célébration avec expositions, pièces de théâtre, défilé historique. Tout cela a été filmé par M. Berger. Nous avons édité des DVD en 2008 pour le 50ème anniversaire de cet événement.



**IL Y A 15 ANS**

**PRO NOVIODUNO ORGANISE UNE FÊTE À NYON POUR LES 200 ANS DU CANTON DE VAUD**

Nous avons convié la population à des festivités officielles avec les autorités et les associations nyonnaises et des réjouissances populaires avec le groupe de théâtre Tascabile de Bergamo



## Bulletin d'adhésion

Inscription : Par poste :  
**Association Pro Novioduno, 1260 Nyon 1**  
Par courriel : [admin@urba-nyon.ch](mailto:admin@urba-nyon.ch)  
ou sur le site : [\*\*www.urba-nyon.ch\*\*](http://www.urba-nyon.ch)

Je désire adhérer à Pro Novioduno en payant une cotisation annuelle

Individuelle Fr. 40. -       Couple Fr. 60. -

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

N° postal et localité : .....

Adresse e-mail : .....

Date et signature .....

Merci pour votre soutien !

**Si vous désirez recevoir le bulletin en format PDF par courrier électronique, veuillez nous le faire savoir sur [admin@urba-nyon.ch](mailto:admin@urba-nyon.ch)**

*Impression : Atelier La Corolle, Versoix*

**PRO  
NOVIO  
DUNO.**

**PRO NOVIODUNO**

Veille à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de Nyon, ainsi qu'au développement harmonieux de la cité